

La FIFA ou l'abdication silencieuse

Ce que le Mondial 2026 révèle de l'état réel du multilatéralisme sportif

Kossi Marius BASSAH-DOTSE | Chercheur associé, Observatoires Amérique, Afrique et Europe - CERGS/IEGSI

Note publiée en juin 2026

Résumé

La Coupe du Monde de football 2026, organisée aux États-Unis, au Mexique et au Canada, constitue un événement politique de première importance que la fascination pour les résultats sportifs tend à masquer. Cette note soutient que la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), institution à vocation universelle fondée sur le principe de neutralité politique, a formellement abdicé cette neutralité au profit de l'État hôte américain sous la présidence de Donald Trump. Cette abdication n'est pas conjoncturelle. Elle révèle l'état de vulnérabilité structurelle des organisations internationales face aux puissances hégémoniques et interroge la capacité du multilatéralisme sportif à constituer un espace d'universalité réelle. L'examen des mécanismes de cette soumission conduit à une thèse décisive : le silence des 211 fédérations membres de la FIFA face à ces manquements documentés constitue, plus encore que les faits eux-mêmes, l'événement politique central de cette édition.

Mots-clés : FIFA, multilatéralisme sportif, neutralité institutionnelle, puissance hégémonique, gouvernance internationale, Coupe du Monde 2026, extraterritorialité, Amériques.

Abstract

The 2026 FIFA World Cup, co-hosted by the United States, Mexico, and Canada, constitutes a political event of primary significance that the fascination with sporting results tends to obscure. This paper argues that the Fédération Internationale de Football Association (FIFA), a universal institution founded on the principle of political neutrality, has formally abdicated

that neutrality in deference to the American host state under the presidency of Donald Trump. Far from being an incidental lapse, this abdication reveals the structural vulnerability of international organisations when confronted with hegemonic powers and raises fundamental questions about the capacity of sporting multilateralism to constitute a genuinely universal space. An examination of the mechanisms of this submission leads to a central thesis: the silence of FIFA's 211 member federations in the face of these documented institutional failures represents, more than the violations themselves, the defining political event of this edition.

Keywords: FIFA, sporting multilateralism, institutional neutrality, hegemonic power, international governance, 2026 World Cup, extraterritoriality, the Americas.

Introduction

Le 11 juin 2026, le stade Aztèque de Mexico a accueilli le match d'ouverture de la Coupe du Monde de football devant 80 000 spectateurs. La présidente mexicaine Claudia Sheinbaum, qui avait annoncé plusieurs mois auparavant céder son billet numéro 00001 à une jeune fille sans ressources, a finalement choisi d'être présente en tribune dans l'exercice de sa fonction représentative. Donald Trump, lui, n'a pas assisté au premier match des États-Unis contre le Paraguay à Los Angeles le 12 juin, préférant adresser un appel téléphonique au sélectionneur Mauricio Pochettino. Cette asymétrie protocolaire dit quelque chose de la nature de cet événement : un tournoi dont les deux pays hôtes principaux ont capturé le sens politique bien avant le coup d'envoi, mais de façon radicalement différente.

La Fédération Internationale de Football Association (FIFA) se définit, dans ses statuts, comme gardienne d'un bien commun mondial soumis à une obligation de neutralité politique absolue à l'égard de ses 211 associations affiliées. Cette neutralité n'est pas une clause accessoire. Elle est le fondement de la coexistence, au sein d'une même compétition, d'États aux régimes politiques radicalement opposés. Or ce fondement vient d'être sacrifié. Pas dans le scandale ou la confrontation, mais dans la banalité d'une série de décisions qui, prises séparément, pourraient paraître anodines et qui, mises bout à bout, constituent une rupture institutionnelle d'une portée considérable.

La FIFA a décerné un prix de la paix à Donald Trump. Elle n'a émis aucune protestation lorsque des membres de délégations officielles de pays qualifiés se sont vu refuser l'entrée sur le territoire américain. Elle n'a pas davantage réagi aux déclarations publiques du président Trump mettant en doute la sécurité des joueurs iraniens sur le sol américain, ni aux demandes

formelles de la fédération iranienne de délocaliser ses matchs. Les 211 fédérations membres ont, elles aussi, gardé le silence.

Cette note analyse ce silence et ce qu'il révèle sur l'état du multilatéralisme contemporain, sur la nature réelle de la neutralité institutionnelle, et sur ce que la géographie politique des Amériques rend désormais possible ou impossible. C'est une lecture que les chroniques sportives n'ont pas su conduire.

Une précision de méthode s'impose avant d'aller plus loin. Cette note ne se prononce pas sur les mérites respectifs des acteurs en présence. Elle ne prend pas position sur la politique étrangère de l'administration Trump, sur la gouvernance de la FIFA sous la présidence de Gianni Infantino, ni sur les stratégies des États co-organisateur. Elle observe des faits, les soumet à l'analyse et en tire des conclusions sur le fonctionnement des institutions multilatérales dans un contexte de puissance hégémonique affirmée. C'est à cet exercice que le CERGSI consacre les pages qui suivent.

I. La neutralité comme convention fragile

Il faut partir d'une mise au point. La neutralité politique des organisations sportives internationales n'a jamais été qu'une convention, au sens que les juristes et les théoriciens des relations internationales donnent à ce terme : une règle dont l'effectivité dépend entièrement du consentement de ceux qui l'observent. Elle n'a pas de mécanisme de sanction autonome. Elle n'a pas de garant extérieur. Elle tient parce que les parties prenantes ont, dans la plupart des cas, plus à perdre à la violer qu'à la respecter.

Le Comité International Olympique et la FIFA ont construit cette convention dans le contexte de la Guerre froide, précisément pour permettre à des États aux idéologies incompatibles de partager un espace compétitif commun sans que leurs antagonismes n'en détruisent la cohérence. La formule était efficace tant que les grandes puissances y trouvaient un intérêt supérieur à celui qu'elles auraient obtenu en sortant du dispositif. Les boycotts de 1980 et 1984 ont montré les limites de cette construction dès lors qu'une grande puissance choisissait d'en sortir. Le Mondial argentin de 1978, organisé sous la dictature de Jorge Rafael Videla pendant que des opposants politiques disparaissaient dans des conditions documentées par Amnesty International, a montré de son côté que la FIFA était capable de fermer les yeux sur l'essentiel pourvu que la compétition se tînt.

Ces précédents importent parce qu'ils permettent de situer 2026 avec précision dans une trajectoire longue. La politisation du football mondial n'est pas une nouveauté. La compromission de la FIFA non plus. Ce qui distingue l'édition 2026 de ces précédents tient à la forme que prend la soumission de l'institution, et à ce que cette forme révèle sur l'état du système international contemporain.

En 1978, la FIFA fermait les yeux. En 2022, à Doha, elle avait activement choisi un État dont les ressources financières compensaient, dans le calcul interne de ses dirigeants, les contradictions éthiques manifestes. Dans les deux cas, la compromission était une décision prise en amont, un choix d'attribution qui engageait l'institution mais lui laissait ensuite une certaine latitude opérationnelle. Elle pouvait gérer les tensions au fil de l'eau, maintenir une façade de neutralité dans la conduite quotidienne de la compétition, et présenter sa posture comme un pragmatisme de gouvernance plutôt que comme une capitulation idéologique.

En 2026, la FIFA adopte un registre différent et plus troublant. Elle s'aligne activement et publiquement sur la position politique de l'État hôte, en temps réel, au fil des décisions de l'administration Trump, sans qu'aucune pression visible ne l'y contraigne à chaque étape. La posture adoptée s'apparente à une soumission préventive, par anticipation des exigences plutôt qu'en réponse à des pressions explicitement formulées, et c'est précisément cette dimension anticipatrice qui constitue la rupture la plus significative avec les précédents.

C'est ici que la création d'un prix de la paix FIFA remis à Donald Trump prend sa véritable signification. Ce geste n'est pas une anecdote diplomatique. C'est un acte institutionnel par lequel une organisation fondée sur la neutralité choisit publiquement un camp, désigne un bénéficiaire politique parmi ses propres membres, et signale à l'ensemble de ses 211 fédérations affiliées que les règles du jeu ont changé. Le choix du moment, quelques jours après que le président américain avait appris ne pas recevoir le Nobel de la paix, ajoute à cet acte une dimension de flatterie personnelle que les chancelleries du monde entier ont enregistrée avec soin. Gianni Infantino, qui avait su naviguer entre la Russie de Poutine en 2018 et le Qatar en 2022, démontre avec cet épisode une capacité d'adaptation au pouvoir qui dépasse la simple gestion institutionnelle pour relever d'une philosophie de gouvernance : la FIFA existe parce que les grandes puissances l'autorisent à exister, et cette autorisation se mérite.¹

Ce que les 211 fédérations membres ont fait de ce signal est la première question que pose ce Mondial. Toutes ont gardé le silence. La Confédération Africaine de Football (CAF), représentant cinquante-quatre nations africaines dont plusieurs entretiennent des relations diplomatiques tendues avec Washington. L'Union des Associations Européennes de Football

(UEFA), représentant les démocraties libérales européennes dont certains États membres avaient publiquement critiqué la politique étrangère de l'administration Trump. La Confédération Sud-Américaine de Football (CONMEBOL), représentant des nations d'Amérique du Sud directement affectées par les décisions commerciales et migratoires américaines. Ce silence unanime appelle une explication qui ne se réduit pas à la désinvolture ou à l'indifférence.

II. La dépendance structurelle comme mécanisme de soumission

Le refus de visas à des membres de la délégation technique iranienne constitue l'exemple le plus documenté et le plus instructif des violations des engagements de l'État hôte dans cette édition du Mondial. L'Iran s'est qualifié sportivement pour la quatrième fois consécutive, selon les règles établies par la FIFA et acceptées par l'ensemble de ses membres. Une quinzaine de membres de la délégation iranienne se sont vu refuser l'accès au territoire américain au motif de considérations de sécurité nationale relevant du droit interne des États-Unis, les empêchant de remplir leurs fonctions officielles dans le cadre d'une compétition à laquelle leur pays avait le droit de participer.

La FIFA n'a émis aucune protestation formelle. Elle n'a pas davantage réagi lorsque l'arbitre somalien Omar Abdulkadir Artan, désigné par ses soins pour officier au tournoi, a été refoulé le 8 juin à l'aéroport de Miami malgré un visa valide et un passeport diplomatique, retenu onze heures, puis expulsé vers Istanbul. Premier arbitre somalien de l'histoire de la Coupe du Monde, il a été écarté du tournoi sans que la FIFA n'invoque ses statuts, ni les dispositions de l'accord d'organisation signé avec les États hôtes, ni le principe selon lequel toutes les équipes qualifiées ont droit à des conditions de participation équivalentes. Or ces dispositions existent. Les accords d'organisation que la FIFA conclut avec ses États hôtes comportent des engagements précis sur la délivrance de visas aux délégations officielles des équipes qualifiées. Ces engagements sont contraignants au sens du droit des contrats. Leur violation par un État hôte devrait déclencher des mécanismes de réponse prévus dans le corpus statutaire de l'organisation. Aucun de ces mécanismes ne s'est mis en mouvement.

Ce silence de la FIFA face à une violation caractérisée de ses propres règles révèle la limite réelle de son autorité. Une organisation internationale n'existe comme institution que dans la mesure où elle est capable de faire respecter ses propres normes à l'égard de ses membres les plus puissants. La FIFA a démontré en 2026 qu'elle ne l'est pas. Non par manque de textes

juridiques, mais par absence de volonté politique, elle-même déterminée par un calcul économique simple que personne dans l'organisation n'a jugé utile de dissimuler.

Ce calcul économique mérite d'être explicité, parce qu'il constitue la clé structurelle de tout ce qui précède. La dépendance de la FIFA aux marchés de droits télévisés nord-américains, aux sponsors dont les centres de décision sont aux États-Unis et aux infrastructures financières du dollar s'est construite progressivement depuis les années 1990. La Coupe du Monde 1994, organisée aux États-Unis pour la première fois, avait été conçue comme un pari de développement du marché footballistique américain. Ce pari, partiellement réussi sur le plan de l'audience, a surtout eu pour effet d'intégrer le football mondial dans les circuits commerciaux américains d'une façon dont il n'est plus possible de se défaire sans coût structurel majeur. Toute confrontation frontale avec Washington mettrait en péril cet édifice d'une façon que les dirigeants de la FIFA ont clairement évalué, même si cette évaluation n'a pas été rendue publique.

Ce que 2026 illustre avec une netteté particulière, c'est l'extension de la doctrine américaine d'extraterritorialité juridique au domaine sportif et culturel. Les États-Unis pratiquent l'extraterritorialité depuis des décennies dans les domaines commercial et financier. La loi FCPA sur la corruption à l'étranger, les sanctions économiques unilatérales, la réglementation bancaire internationale constituent autant d'instruments par lesquels Washington impose ses normes à des acteurs opérant hors de ses frontières. Il est d'ailleurs significatif de noter que c'est précisément la FCPA qui avait permis au Département de Justice américain, en 2015, de déclencher les poursuites qui avaient abouti à l'éviction d'une partie de la direction de la FIFA et à l'engagement des réformes de gouvernance des années suivantes. La FIFA connaît donc de première main la portée de la juridiction américaine sur ses propres affaires. C'est peut-être aussi ce qui explique, en partie, la disposition particulière de ses dirigeants actuels à anticiper les attentes de Washington.²

La rupture de 2026 tient moins dans les faits eux-mêmes que dans leur publicité assumée. Les États-Unis ont toujours exercé une pression considérable sur les institutions internationales. Ce qui est inédit, c'est que cette pression s'exerce au grand jour, sans les précautions diplomatiques habituelles, comme une évidence que nul ne conteste. C'est une puissance qui se montre sans masque et qui constate, au fil des semaines, que le monde s'y adapte plutôt qu'il ne la conteste. Pour les théoriciens des relations internationales, cette situation correspond à ce que certains nomment le moment de la puissance nue : celui où l'hégémonie n'a plus besoin de se légitimer parce qu'elle a intégré dans le calcul de tous les autres acteurs que la contestation est plus coûteuse que l'alignement.

III. Le triangle de la co-organisation et ses fictions

Le Mondial 2026 est officiellement co-organisé par trois États souverains. Lors de l'attribution de l'organisation en 2018, cette formule tripartite était présentée comme une innovation institutionnelle symbolisant la coopération nord-américaine au-delà des frontières et des différences. Sur les 104 matchs du tournoi, la grande majorité se dispute aux États-Unis, qui accueillent onze des seize villes hôtes. Le Mexique accueille trois sites, le Canada deux. Mais la distribution géographique n'est que la surface d'un déséquilibre plus profond, et ce déséquilibre éclaire des dynamiques régionales que les analystes des Amériques auront à observer attentivement dans les années qui viennent.

Toronto a engagé plus de 250 millions de dollars en investissements publics et en rénovations du stade pour accueillir six rencontres, dont un seizième de finale. La présidente mexicaine Claudia Sheinbaum était présente au match d'ouverture à Mexico. Aucun des dirigeants des pays co-organisateurs n'a pu disputer la moindre visibilité médiatique à Donald Trump dans la narration globale de cet événement. Le conseiller municipal de Toronto Josh Matlow a qualifié publiquement l'accord signé entre sa ville et la FIFA de l'un des pires qu'il ait jamais vus. Ces déclarations, isolées et peu reprises par les grands médias internationaux, capturaient pourtant quelque chose d'essentiel sur ce que la co-organisation signifie dans les faits.³

Il serait inexact de réduire cette situation à une simple marginalisation conjoncturelle liée à la personnalité de Donald Trump. Le déséquilibre qui s'observe dans ce Mondial s'inscrit dans la continuité d'une relation structurelle entre les États-Unis et leurs deux voisins que les récentes tensions commerciales, migratoires et diplomatiques n'ont pas créée mais ont rendue plus visible. Depuis la renégociation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) sous contrainte américaine, les deux pays partenaires opèrent dans un espace de souveraineté économique partiellement conditionné par les décisions de Washington. La co-organisation du Mondial en est le miroir sportif : une participation formelle à un projet commun dont un seul des trois membres contrôle les conditions essentielles, la narration et les bénéfices politiques.

Le cas mexicain mérite une attention particulière. Le Mexique entretient avec le football une relation d'identité nationale que peu de pays dans le monde peuvent revendiquer à ce degré d'intensité. Le stade Aztèque, qui a accueilli le match d'ouverture de cette édition, est le seul stade au monde à avoir été le théâtre de deux finales de Coupe du Monde, en 1970 et en

1986. La présence mexicaine dans ce tournoi aurait pu constituer un moment de fierté nationale et de visibilité internationale. La gestion de cette présence par la présidente Sheinbaum, qui a choisi de ne pas confronter Washington sur le terrain sportif tout en maintenant une présence institutionnelle visible dans son propre espace, illustre une forme de pragmatisme souverain qui caractérise de plus en plus la diplomatie mexicaine dans son rapport à son voisin du nord.

Ce que cette configuration révèle pour l'analyse des Amériques dépasse le cadre de cet événement. La co-organisation du Mondial 2026 fonctionne comme un laboratoire à ciel ouvert d'une dynamique régionale plus profonde : celle dans laquelle le Canada et le Mexique, deux nations aux économies considérables et aux histoires politiques distinctes, naviguent dans les marges de souveraineté que laisse la puissance américaine sans chercher à redéfinir le rapport de force lui-même. Cette navigation prudente, discrète et efficace dans les espaces résiduels de la puissance dominante préfigure les modes de relation que les puissances intermédiaires de l'hémisphère développeront avec Washington au cours de la prochaine décennie, indépendamment des configurations politiques qui se succéderont à la Maison Blanche.

IV. Ce que le silence de 211 fédérations révèle

Le silence collectif des membres de la FIFA face aux violations constatées de leurs propres statuts est le fait le plus instructif de ce Mondial. Il appelle une analyse à trois niveaux, articulés entre eux, qui rendent compte d'un phénomène dépassant largement la seule question du football.

Le premier niveau est économique. Pour la grande majorité des fédérations membres de la FIFA, notamment celles d'Afrique subsaharienne, d'Asie centrale, des petits États insulaires et des nations d'Amérique centrale et des Caraïbes, les redistributions financières opérées par l'organisation à partir des revenus commerciaux du Mondial représentent une part significative, parfois prépondérante, du budget de fonctionnement. Ces redistributions financent des programmes de développement du football, des infrastructures, des formations de cadres techniques et des participations aux compétitions continentales. Contester la FIFA dans ce contexte reviendrait à fragiliser le principal mécanisme de redistribution dont ces fédérations bénéficient. Le calcul est rationnel et n'a rien d'irrationnel dans ses prémisses. Il reflète simplement une dépendance structurelle que l'organisation a elle-même construite et

qui constitue aujourd'hui l'un des instruments les plus efficaces de la concentration du pouvoir en son sein.

Le deuxième niveau est politique. Les gouvernements des États membres ont effectué le même calcul à une autre échelle. Dans un monde où l'accès aux marchés américains, aux institutions financières internationales, au premier rang desquelles le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale dont les États-Unis demeurent le principal actionnaire, aux réseaux de coopération sécuritaire et aux mécanismes de l'aide au développement représente un enjeu stratégique vital pour des dizaines d'États, le football n'est pas le terrain sur lequel une opposition au coût raisonnable se joue. Il est révélateur à cet égard que les fédérations dont les États entretiennent les relations les plus difficiles avec Washington aient été précisément parmi les plus discrètes. La prudence diplomatique qui caractérise leur gestion de leurs relations bilatérales avec les États-Unis s'est naturellement étendue au champ sportif, sans qu'il ait été nécessaire que Washington formule la moindre demande explicite en ce sens.

Le troisième niveau est institutionnel et c'est peut-être le plus instructif pour qui s'intéresse à la gouvernance des organisations internationales. Les réformes de gouvernance de la FIFA engagées à partir de 2016, en réponse aux scandales de corruption révélés par les enquêtes du Département de Justice américain, ont profondément modifié les équilibres internes de l'organisation. En cherchant à renforcer les mécanismes de contrôle centraux et à concentrer la responsabilité exécutive au sommet de la hiérarchie pour lutter contre la corruption décentralisée qui avait prospéré dans le système précédent, ces réformes ont simultanément réduit les capacités de résistance des fédérations membres individuelles et des confédérations continentales. C'est un effet pervers classique des institutions qui se réforment sous contrainte externe : elles corrigent le dysfonctionnement visible tout en aggravant la vulnérabilité structurelle face à d'autres formes de capture du pouvoir.⁴

Ces trois niveaux d'explication convergent vers un même constat : le silence des 211 fédérations n'est pas une défaillance morale. C'est le résultat prévisible d'une architecture institutionnelle et économique qui rend le consentement rationnel et la résistance coûteuse, et dans laquelle les mécanismes qui auraient pu permettre une expression collective des membres ont été progressivement affaiblis. Cette architecture existait avant Trump. Elle n'a pas été créée pour lui. Mais il en a révélé les possibilités avec une clarté que ses prédécesseurs n'avaient pas jugé utile d'exploiter aussi ouvertement.

Le phénomène déborde largement le football et c'est en quoi il mérite l'attention des spécialistes de gouvernance internationale. À l'Organisation Mondiale du Commerce, le

mécanisme d'appel permettant le règlement contraignant des différends commerciaux entre États membres est paralysé depuis 2019, date à laquelle les États-Unis ont bloqué la nomination de nouveaux membres de l'organe d'appel. Cette paralysie, maintenue sans discontinuité sous des administrations américaines aux orientations politiques pourtant différentes, a réduit l'organisation à un forum de négociation sans capacité de sanction effective. À l'Organisation Mondiale de la Santé, la menace de retrait américain, exercée à deux reprises à dix ans d'intervalle, a révélé la fragilité de toute institution dont l'équilibre budgétaire et politique repose sur la bonne volonté d'un membre dominant. Au Conseil de Sécurité des Nations Unies, la paralysie des mécanismes de réponse collective aux crises majeures illustre depuis des décennies comment le droit de veto transforme toute velléité de gouvernance collective en résultante des rapports de force entre grandes puissances.

La FIFA 2026 n'est pas une exception à ces dynamiques. Elle en est la version la plus visible, parce qu'elle se joue dans un espace dont l'audience mondiale est, selon les données historiques de la FIFA pour les éditions précédentes, la plus large de tous les événements sportifs planétaires. C'est précisément cette visibilité qui en fait un cas d'espèce analytiquement précieux : rarement les mécanismes d'une crise de gouvernance multilatérale ont-ils été aussi directement observables, en temps réel, par un public aussi large.

En guise de conclusion : 2030 comme test

En juillet 2026, quand le trophée sera soulevé dans un stade américain, les analyses se concentreront sur le vainqueur et les leçons tactiques d'un tournoi dont les résultats sportifs auront largement occupé l'espace médiatique. L'abdication institutionnelle de la FIFA sera passée à l'arrière-plan, rangée dans la catégorie des contextes politiques qui entourent un événement sportif sans en modifier la substance.

C'est une erreur de perspective. Ce qui s'est produit en 2026 constitue un précédent institutionnel dont les effets se feront sentir bien au-delà de ce tournoi et bien au-delà du football. Le message adressé aux organisations internationales est clair : lorsqu'une puissance dominante décide d'exercer sa souveraineté à travers un événement multilatéral, aucun mécanisme institutionnel existant n'est en mesure de s'y opposer efficacement, et aucune coalition d'acteurs collectifs n'est prête à en payer le coût politique. Ce message, une fois enregistré, modifie les anticipations de tous les acteurs dans toutes les arènes multilatérales. C'est la définition même d'un précédent.

En 2030, la Coupe du Monde sera co-organisée par le Maroc, le Portugal et l'Espagne. Cette édition intercontinentale placera pour la première fois une nation africaine au centre de l'organisation d'un événement de cette envergure mondiale. Le Maroc, dont la trajectoire footballistique depuis la demi-finale du Mondial 2022 incarne une ambition continentale réelle, portée par des investissements en infrastructure sportive et un développement des académies de formation parmi les plus sérieux du continent, sera confronté à une question d'une nature différente de celle que pose 2026. Non pas la résistance du multilatéralisme face à une puissance hégémonique, mais sa capacité à intégrer de nouveaux acteurs dans ses structures de gouvernance de façon substantielle. La réponse à cette question dépendra en partie de ce que les fédérations du Sud global, qui ont gardé le silence en 2026, auront tiré de cette expérience et de la volonté qu'elles auront ou non de construire une capacité de parole collective avant cette échéance.⁵

Pour l'heure, ce Mondial nous dit quelque chose de précis sur la neutralité institutionnelle : c'est une ressource politique qui s'use quand personne ne la défend. Et son usure, une fois engagée, est difficile à inverser.

Notes

1. Sur la relation entre Gianni Infantino et l'administration Trump et la dimension diplomatique du prix de la paix FIFA, voir Kévin Veyssière, « Décryptage : la Coupe du monde 2026 est-elle la plus politique de l'histoire ? », FC Geopolitics, 27 mai 2026 ; et Cyrille Bret, « Cette Coupe du monde sera bien plus qu'un tournoi de football : elle sera une immense bataille de récits », Futura-Sciences, juin 2026. Sur la notion de soft power et ses extensions contemporaines, voir Joseph Nye, *Bound to Lead: The Changing Nature of American Power*, Basic Books, 1990, et *The Future of Power*, Public Affairs, 2011.
2. Sur les poursuites du Département de Justice américain contre des dirigeants FIFA en 2015 et leurs conséquences institutionnelles, voir notamment le rapport de l'Independent Governance Committee (IGC), FIFA, 2016. Sur la doctrine d'extraterritorialité du droit américain, voir Kévin Veyssière et Clara Loïzzo, « Coupe du monde de football 2026 : les États-Unis et la géopolitique du sport », Géoconfluences, ENS Lyon, juin 2026 ; et Pascal Boniface, « 2026 : la plus géopolitique des Coupes du monde », IRIS, 13 mars 2026.
3. Données financières issues des rapports du Toronto City Council, juin 2026. Déclarations du conseiller municipal Josh Matlow telles que rapportées par le quotidien *The Globe and Mail* et par le média *Parlons Politique* (11 juin 2026). Sur la marginalisation du Canada dans le dispositif de co-organisation, voir David Pavot, professeur titulaire de la Chaire sur le sport responsable, Université de Sherbrooke, entretien publié le 11 juin 2026.

4. Sur les réformes de gouvernance FIFA post-2015 et leurs effets sur les équilibres internes de l'organisation, voir le rapport de l'Independent Governance Committee (IGC), FIFA, 2016 ; et Mark Pieth (dir.), *Reforming FIFA*, Dike Verlag, 2014. Sur la théorie des effets pervers des réformes institutionnelles sous contrainte, voir Robert O. Keohane, *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton University Press, 1984.
 5. Sur la trajectoire footballistique et diplomatique du Maroc depuis 2022 et la perspective du Mondial 2030, voir les analyses de FC Geopolitics (Kévin Veyssière, décembre 2025) sur la CAN 2025 comme projet géopolitique marocain ; et Pascal Boniface, IRIS, « 2026 : la plus géopolitique des Coupes du monde », mars 2026. Sur le développement du football africain et ses implications en termes de gouvernance internationale, voir les rapports annuels de la CAF 2024-2025.
-

Les Observatoires Amérique, Afrique et Europe sont les pôles thématiques régionaux du Centre Européen de Recherche en Gouvernance et Stratégie Internationale (CERGSI), organe scientifique de l'Institut Européen de Gouvernance et Stratégie Internationale (IEGSI, www.iegsi.eu). Ils produisent des analyses, notes et rapports sur les dynamiques politiques, économiques et institutionnelles de leurs aires géographiques respectives, dans une perspective comparée de gouvernance internationale. Les positions exprimées dans cette note engagent l'auteur et non l'ensemble des institutions partenaires de l'IEGSI.